

Nouveautés :

- Depuis le 11 février, l'OMS a adopté «**SARS-CoV-2**» (**S**evere **A**cute **R**espiratory **S**ndrome-**C**oronavirus-2) comme appellation définitive du nouveau coronavirus. La maladie causée par ce virus est dorénavant appelée « **COVID-19** » (**C**oronavirus **D**isease-2019).
- Le 25 février 2020, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a **élargi la liste des pays concernés dans la définition de cas d'une personne qui devrait être investiguée pour le SARS-CoV-2**. Depuis ce jour, les pays concernés sont les suivants : **Chine continentale et Hong Kong (excluant Macao et Taïwan), Corée du Sud, Iran, Italie, Japon et Singapour**. En tout temps, les professionnels de la santé peuvent consulter la liste des pays faisant l'objet d'une surveillance accrue pour le COVID-19 (et pour les autres maladies respiratoires sévères infectieuses) en utilisant le lien suivant : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/liste-des-pays-mrsi.pdf>

Personne qui devrait être investiguée pour le SARS-CoV-2 (COVID-19) :

Personne avec de la fièvre (> 38°C) **ET/OU** de la toux (nouvelle toux ou exacerbation de toux chronique);

ET

Qui présente l'une des expositions suivantes :

- Dans les 14 jours précédant le début des symptômes, voyage dans un pays faisant l'objet d'une surveillance accrue pour le COVID-19 (voir lien plus haut); **OU**
- Dans les 14 jours précédant le début des symptômes, contact étroit avec un cas confirmé ou probable de COVID-19; **OU**
- Dans les 14 jours précédant le début des symptômes, contact étroit avec une personne atteinte de maladie respiratoire aiguë qui s'est rendue en Chine continentale **OU**
- Exposition en laboratoire à du matériel biologique reconnu pour la présence de SARS-CoV-2.

Cette définition de cas est appelée à changer dans le futur, selon la situation épidémiologique mondiale du COVID-19.

Pour un portrait épidémiologique détaillé, consulter le site web de l'OMS :

<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

RECOMMANDATIONS

1. **Dès l'arrivée**, s'assurer que tous les patients ayant de la fièvre ou des symptômes respiratoires se lavent les mains et portent un masque de procédure (hygiène et étiquette respiratoire).
2. Identifier tout cas potentiel de COVID-19 à **l'accueil ou au triage** en utilisant **l'outil de triage du MSSS**. Il sera mis à jour régulièrement selon l'épidémiologie : <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/mrsi/outil-de-triage.pdf>
3. Appliquer les mesures contre la transmission **aérienne et par contact, en ajoutant la protection oculaire**.
 - Isolement dans une chambre à pression négative ou, si non disponible, dans une pièce fermée.
4. **Évaluer le patient pour vérifier s'il répond aux critères d'investigation** du COVID-19 (ci-dessus). En cas d'incertitude quant aux critères d'exposition, contacter le médecin-conseil en maladies infectieuses à la Direction de santé publique.
5. **Obtenir un ou plusieurs des prélèvements suivants** pour la recherche du SARS-CoV-2 par PCR :
 - Prélèvement nasopharyngé ET oropharyngé avec un écouvillon velouteux (« flocked swab ») dans un tube UTM.
 - Idéalement, ajouter un prélèvement de sécrétions des voies respiratoires inférieures (plus sensible), c'est-à-dire expectoration ou, si cliniquement indiqué, liquide de lavage bronchoalvéolaire ou aspiration endotrachéale.
 - Si votre milieu ne permet pas d'effectuer un prélèvement, compléter l'évaluation et contacter la Direction de santé publique. Elle pourra organiser une trajectoire pour le patient.
6. **Signaler rapidement toute personne répondant aux critères d'investigation à la Direction de santé publique**.
 - Déterminer si l'état clinique du patient nécessite une hospitalisation ou s'il peut retourner à domicile (en isolement).
 - Envoyer les prélèvements au LSPQ après avoir avisé la Direction de santé publique. Le laboratoire de l'hôpital doit avertir le LSPQ de l'envoi en appelant au 514-457-2070 (poste 0 en dehors des heures ouvrables).

Recommandations pour les futurs voyageurs : consulter les *Conseils aux voyageurs et avertissements du gouvernement canadien* pour les pays visités : <https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>

Recommandations pour les voyageurs de retour : les personnes asymptomatiques qui reviennent de la province chinoise de Hubei se verront recommander un isolement volontaire à domicile durant 14 jours après leur départ de cette province et de consulter Info-Santé s'ils développent des symptômes. Les voyageurs asymptomatiques revenant du reste de la Chine se verront recommander de surveiller l'apparition de symptômes durant 14 jours et d'appeler Info-Santé s'ils en développent. Ces consignes sont précisées sur le site du MSSS : <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>.

Pour joindre la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale

- Jour : 418 666-7000, poste 10250
- Soir, fin de semaine et jours fériés : 418 666-7000, option 2, puis option 2, puis option 1 (alternativement, appeler le 418-648-2176)

Les Info-MADO sont accessibles en ligne : <https://www.ciuuss-capitalesnationale.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/info-mado>